



# INFO TRI #5

Communauté de Communes du Pays du Saintois

## SOMMAIRE Janvier 2018

*La Redevance Incitative*

*Les minimums de présentations*

*La tarification des particuliers*

*La tarification des professionnels*

*Le Guide du Tri*

*Le règlement de collecte et de facturation*

## La Redevance Incitative est effective depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018 !

La période test de la Redevance Incitative, de Juillet à Décembre 2017, a pris fin. Vous recevrez prochainement une **facture fictive**, vous présentant le nombre de levées que vous avez effectué, ainsi que le montant fictif correspondant.

La Redevance Incitative est devenue effective au 1<sup>er</sup> Janvier 2018. Désormais, les factures seront faites en fonction du nombre de levées de votre bac à ordures ménagères (ou autre système). Deux factures seront envoyées par année.

Pour réduire vos déchets, des conteneurs de tri sont disponibles dans chaque commune, ainsi que la déchetterie de Tantonville pour les déchets plus encombrants.



**Le camion continue à passer toutes les semaines !**

**Pour être collectés, les bacs doivent avoir leur couvercle fermé !**



**Le système n'est pas au poids, il est à la levée du bac !**

**Évitez de tasser votre bac, il risquerait de ne pas être collecté entièrement !**

### Les minimums de présentations du moyen de collecte par année

Ma facture minimale comprendra un certain nombre de levées obligatoires, selon mon foyer :



**J'ai un bac pucé**

Foyer 1 personne  
10 levées minimum

Foyer de 2 personnes et +  
12 levées minimum

Résidence secondaire  
6 levées minimum



**J'ai une carte abri bac**

Foyer 1 personne  
40 apports de 30L minimum

Foyer de 2 à 3 personnes  
48 apports de 30L minimum

Foyer de 4 personnes et +  
96 apports de 30L minimum

Résidence secondaire  
24 apports de 30L minimum



**J'ai des sacs orange**

Foyer 1 personne  
40 sacs minimum

Foyer de 2 à 3 personnes  
48 sacs minimum

Foyer de 4 personnes et +  
96 sacs minimum

Résidence secondaire  
24 sacs minimum

**Vous êtes un professionnel ?**

Il n'y a pas de minimum de levée.

Toute levée effectuée est comptabilisée !



## Les tarifs pour les particuliers



J'ai un bac pucé :

J'ai une carte d'accès aux abri bacs :  
J'ai des sacs orange de 30L :

Composition du foyer	Type de bac	Levées incluses	Tarif mini. par an	Tarif par levée supplémentaire
1 personne	120L	10	78.10 €	+ 1.60 €
2 personnes	120L	12	131.70 €	+ 1.60 €
3 personnes	120L	12	182.10 €	+ 1.60 €
4 personnes	240L	12	263.40 €	+ 3.20 €
5 personnes	240L	12	313.80 €	+ 3.20 €
6 personnes	240L	12	364.20 €	+ 3.20 €
Résidence secondaire	120L	6	71.70 €	+ 1.60 €

Composition du foyer	Apports ou sacs 30L inclus	Tarif mini. par an	Tarif par apport ou par sac 30L supplémentaire
1 personne	40	78.10 €	+ 0.40 €
2 personnes	48	131.70 €	+ 0.40 €
3 personnes	48	182.10 €	+ 0.40 €
4 personnes	96	263.40 €	+ 0.40 €
5 personnes	96	313.80 €	+ 0.40 €
6 personnes	96	364.20 €	+ 0.40 €
Résidence secondaire	24	71.70 €	+ 0.40 €

Le détail de la facture minimale est disponible sur notre site [www.ccpaysdusaintois.fr](http://www.ccpaysdusaintois.fr)

## Les tarifs pour les professionnels

Volume du bac	Tarif mini. par an	Tarif par levée	Supplément pour l'accès déchetterie
120L	72 €	+ 1.60 €	+ 30.50 €
240L	144 €	+ 3.20 €	+ 30.50 €
770L	476.90 €	+ 10.30 €	+ 30.50 €
2x 240L	167.40 €	+ 3.20 €	+ 30.50 €
4 x 770L	701.60 €	+ 10.30 €	+ 30.50 €

Pour les déchets divers, bois, gravats, déchets verts et déchets ménagers spéciaux, des tickets de dépôt sont à acheter à la CCPS

**Je suis en bac commun particulier - professionnel**

Votre facture se composera de votre **facture « particulier » standard**, ainsi que de la **composante « frais d'accès au service »** de la part fixe professionnelle.

Le détail de la facture minimale est disponible sur notre site [www.ccpaysdusaintois.fr](http://www.ccpaysdusaintois.fr)

### Le Guide du Tri

Jours de collecte, consignes de tri, règlement et horaires de la déchetterie, ...

Notre Guide du tri contient toutes les informations dont vous avez besoin pour gérer au mieux vos déchets !

Vous pouvez vous le procurer sur notre site internet [www.ccpaysdusaintois.fr](http://www.ccpaysdusaintois.fr) ou au siège de la Communauté de Communes



Un doute, une question ?  
Contactez-nous au  
03.83.52.47.93

Ou sur notre site internet :  
[www.ccpaysdusaintois.fr](http://www.ccpaysdusaintois.fr)

### Le règlement de collecte et de facturation

Retrouvez également le règlement de collecte et de facturation applicable à la redevance incitative sur notre site internet



**Trions mieux, Payons juste !**

